

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 2 juin 2020

° ° °

Le deux juin deux mille vingt à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VANDEUIL, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de François Mourra, Maire.

Etaient présents : F.Mourra, C.Moreaux, D. Mareigner, I. Chevalier, M. Dubois, H. Fournaise, C.Gérard, E. Griffon, G. Novak, V. Panier, F. Servagnat

Monsieur M. Dubois été nommé secrétaire de la séance

APPROBATION DU PROCES VERBAL

Le conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal de la dernière réunion de conseil.

BUDGET 2020

Le Maire revient sur les résultats cumulés de 2019. Ceux-ci s'élèvent globalement à 690 918,38 € et seront repris au budget 2020.

Il détaille les produits fiscaux liés aux trois taxes (habitation, foncier bâti et foncier non bâti), qui ont représenté 270 436 € en 2019. La progression globale des bases fiscales est de 1,31% pour notre commune.

Il indique les modalités de la réforme de la taxe d'habitation, transmise par la Perception, qui verra cette taxe supprimée et une dotation de compensation versée par l'État, mais basée sur l'année 2018.

Il explicite le principe des attributions compensatoires consécutives à la création de la Communauté Urbaine du Grand Reims (CUGR) selon les différentes natures (fiscales, liées aux transferts de compétences et de neutralisation). Pour 2020, cette charge pour la commune s'élève à 42 732 €.

La détermination du coût du transfert de la compétence des voiries a donné lieu à des simulations qui font intervenir un emprunt théorique remboursé par la CUGR et dont l'annuité annuelle de 2020 est de 7 597 €.

INVESTISSEMENTS - Total: 897 834 €

Cette section prend en compte les projets discutés en conseil municipal:

- **La poursuite de l'aménagement de la place du village**, pour 238 316 € TTC
Les restes à réaliser de ce projet en 2019 se sont élevés à 479 780 €

Diverses aides financières ont été sollicitées pour un montant de 310 140 €

- o le fonds d'investissement de la Communauté Urbaine du Grand Reims, accordée pour 68 000 €,
 - o auprès de la Région, qui a octroyé 80 000 €,
 - o la DETR, pour 99 000 €, en cours d'instruction,
 - o le FCTVA, pour 86 400 €, perçu un an après, donc à inscrire dans le budget 2021.
- 3 000 € pour le matériel informatique et les logiciels
 - **Des opérations financières en recettes**, dont
 - o La commune ne possède plus d'emprunt à ce jour. La CUR remboursera un emprunt virtuel lié au transfert de charges, pour 6 316 € en capital.
 - o Un report antérieur des recettes investissement de 644 518 €

FONCTIONNEMENT - Dépenses : 526 329 €

- **Les charges à caractère général représentent 392 517 €.** Elles concernent :
 - Les achats tels que l'eau, l'électricité, dont les charges liées à la salle, les produits d'entretien et les fournitures administratives.
 - Les services extérieurs : ce sont les dépenses de bâtiment, les primes d'assurances et les études envisagées, les divers contrats (espaces verts, fauchage, informatique, photocopieur, horloge, maintenance)
 - Les autres services extérieurs : frais de fonctionnement tels que les affranchissements, les frais de téléphone et rémunération.
 - Les éventuels coûts d'entretien de bâtiment pour 355 317 €
- **Les frais de personnel représentent 35 000 €.** Sont incluses les charges sociales.
- **Les reversements et restitutions d'impôts pour 71 912 €,** dont
 - le reversement au FNGIR (fonds de compensation lié à la réforme de la TP) pour 28 912 €
 - L'attribution de compensation évaluée à 43 000 €, sensiblement égale à l'an passé
- **Les autres charges de gestion courante sont évaluées à 26 400 €.**
Cette somme intègre les indemnités et les subventions aux divers organismes et associations.
- **Les frais financiers** et les charges exceptionnelles ont été prévus **pour 500 €.**

FONCTIONNEMENT - Recettes : 526 329 €

- **L'excédent de fonctionnement reporté s'élève à 211 138€**
- **Les impôts et taxes représentent 302 002 €.**
Ces produits proviennent :
 - des contributions directes pour 273 992 €. Ceux-ci ont été établis selon les modalités décrites en préliminaire.
 - de la dotation de solidarité communautaire pour 3 276 € (prévision identique à l'an passé, chiffre réellement connu en juin)
 - des impôts sur les pylônes (7 284 €)
 - des taxes sur droits de mutation et permis de chasse budgétés à un niveau sensiblement égal à celui de l'an passé.

- **Les dotations de l'Etat**

- la dotation globale de fonctionnement (DGF)

Cette dotation versée par l'Etat à la commune, est en diminution très importante.

Elle s'élève à 2 715 € pour 2020.

Il est à noter que cette DGF régresse depuis 7 ans, alors que des missions nouvelles ont été mises à la charge de la commune.

Pour mémoire, les DGF antérieures étaient :

DGF 2013 : 30 359 €

DGF 2014 : 28 517 €

DGF 2015 : 23 386 €

DGF 2016 : 18 028 €

DGF 2017 : 10 999 €

DGF 2018 : 8 753 €

DGF 2019 : 5 267 €

DGF 2020 : 2 715 €

- la dotation de solidarité rurale : 4 105 €
- le remboursement des intérêts de l'emprunt théorique : 1 281€
- les produits de gestion de la salle : 1 875 €

Cette année encore, la bonne santé financière de la commune permettra au conseil de poursuivre l'affichage d'un objectif décidé depuis plus de 25 ans: ne pas accroître la pression fiscale sur les habitants de la commune.

Après discussion, le conseil vote à l'unanimité ce budget.

VOTE DES TAUX

Le Maire propose de conserver les taux des impôts locaux au même niveau que les années précédentes. A l'unanimité, le conseil municipal fixe comme suit les taux d'imposition des contributions directes, en ce qui concerne la part communale, pour l'année 2020, à savoir :

 Taxe foncière sur les propriétés bâties : 30,01 %

 Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 16,30 %

TRAVAUX EN COURS

Le Maire donne le détail des engagements financiers actuels pour le projet d'aménagement de la place.

PRESTATAIRES

Nature	Entreprise	Estimations	
		Montant HT	Montant TTC
AMO	S2RI	13 850 €	16 620 €
MAITRISE D'ŒUVRE	BTA PLANIBAT	24 500 €	29 400 €
CONTRÔLE TECHNIQUE	QUALICONSULT	3 410 €	4 092 €
CSPS	CBTP	1 980 €	2 376 €
DIAGNOSTIC AMIANTE PLOMB	LEMOINE	2 278 €	2 734 €
ANALYSE DE SOLS	DP GEO	2 575 €	3 090 €
GEOMETRE	DUPONT	1 825 €	2 190 €
ETUDE STRUCTURE	INGEBAT	3 100 €	3 720 €
SUPPRESSION COMPTEUR EAU	VEOLIA	544 €	653 €
BRANCHEMENT EAU COOP	VEOLIA	3 746 €	4 495 €
SUP. MAISON COMPTEUR ELECTRIQUE	ENEDIS	226 €	271 €
SUP.COOP. COMPTEUR ENECTRIQUE	ENEDIS	226 €	271 €
BRANCHEMENT COOP COMPTEUR	ENEDIS	1 041 €	1 249 €
SOUS TOTAL		59 301 €	71 161 €

TRAVAUX

ABATTAGE ARBRES		2 773 €	2 773 €
DEMENAGEMENT		2 600 €	2 600 €
DESAMIANTAGE ET PLOMB		9 933 €	11 920 €
DEMOLITION MAISON		4 900 €	5 880 €
SOUS TOTAL		20 206 €	23 173 €
TOTAL ENGAGE		79 507 €	94 334 €

Le dossier de consultation des entreprises préalable au lancement des travaux sera présenté par l'architecte, lors de la prochaine réunion de conseil.

ASSOCIATION FONCIERE

Le conseil municipal doit désigner un nouveau membre de l'association foncière de Vandeuil, suite au décès d'Henry Servagnat.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil décide de désigner Monsieur Christian Dégenne comme membre de cette association foncière.

Le conseil confirme la désignation des 5 autres membres :

- Dominique HARSEE
- Claude MOREAUX
- Jean-Pierre BAVEREL
- Michel BIOLO
- Jean-Luc CACHET

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire communique au conseil différentes informations générales :

- les masques commandés par la commune seront livrés puis distribués dans la semaine du 8 juin.
- Le Vice-Président du Conseil Régional l'a informé de l'arrivée de la fibre à Vandeuil. Une note d'information a été diffusée aux habitants.
- Les règles d'accueil en déchèteries sont assouplies et reviennent progressivement à la normale.
- Il participe régulièrement aux réunions de préparation de la mise en œuvre du protocole sanitaire décidé par l'Education Nationale pour l'accueil des enfants de la maternelle de Vandeuil.